

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP PARIBAS CLIMATE IMPACT PROTETTO (FR001400HP81)
Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)
Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>
Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.
BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 01/12/2023

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type
Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier et à la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

Durée
Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
BNPP AM France a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs
Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif de réaliser une allocation dynamique entre:
1. Une poche « actifs de taux » (y compris à caractère spéculatif) dans leur quasi-totalité constitués de titres de créance émis ou garantis par le Trésor italien ou d'actifs progressant en liaison avec le marché monétaire, afin d'obtenir, à l'échéance, le 25 septembre 2028 (la « Date d'Echéance »), une valeur liquidative au moins égale à 100% de la Valeur Liquidative de Référence (qui correspond à la plus haute valeur liquidative constatée pendant la période de commercialisation soit du lendemain de la création jusqu'au plus tard le 22 septembre 2023 inclus) (ci-après « Objectif de Niveau Minimum »). Il s'agit d'un objectif qui n'est en aucun cas garanti. Le porteur est exposé à un risque de perte en capital dans le cas de survenance d'un événement de crédit qui viendrait affecter l'émetteur d'un ou plusieurs « actifs de taux » ou dans le cas d'une suspension de cotation d'une ou plusieurs actions des « actifs actions » détenus par, ou sur lesquels est exposé, le FCP.
2. Et une poche « actifs actions » afin de permettre aux porteurs de s'exposer partiellement, éventuellement via des Total Return Swap (TRS), sur un horizon de 5 ans, à compter au plus tard du quinzième jour ouvré suivant la date de fin de la période de commercialisation sans dépasser le 27 septembre 2023, à l'évolution (à la hausse comme à la baisse) d'un portefeuille dynamique d'actions des entreprises du monde entier qui contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique et dont les activités permettent l'adaptation au changement climatique ou l'atténuation de ses effets, et contribuent à accélérer la transition vers un monde plus durable en respectant des critères ESG (critères Environnementaux tels que l'empreinte carbone, Sociaux tels que la gestion de la diversité et de Gouvernance tels que l'indépendance du conseil d'administration), au travers d'une exposition indirecte.
Sur la base des recommandations du Conseiller, le gestionnaire financier prendra seul la décision de sélection des actions de sociétés.
En vue de respecter les contraintes de l'objectif d'obtenir une valeur liquidative au moins égale à l'Objectif de Niveau Minimum à la Date d'Echéance et/ou si les conditions de marché le requièrent, le FCP pourra être investi uniquement en « actifs de taux » et l'exposition au portefeuille dynamique d'actions peut ainsi devenir nulle et le rester. Dans ce cas, le FCP ne pourra plus participer à une hausse ultérieure éventuelle de la valeur des « actifs actions » quand bien même celle-ci progresserait fortement et ne respectera donc plus forcément les critères ESG.
La poche « actif actions » peut être obtenue via le recours à des instruments dérivés et dans ce cas, elle pourra ne pas être investie en actifs respectant les critères ESG, mais y être uniquement exposée.

La performance du FCP dépendra des performances respectives des parts d'actifs investies en « actifs actions » et en « actifs de taux ».
3. Et de permettre au porteur de bénéficier d'une dissolution par anticipation dès lors que 1) à une Date de Constatation Annuelle (cf. tableau ci-après), la valeur liquidative du FCP portant cette date est supérieure ou égale au Niveau Seuil correspondant figurant dans le tableau ci-après ; et que, 2) la liquidation des actifs du FCP dans les 3 jours ouvrés suivant la Date de Constatation Annuelle permet d'obtenir une valeur liquidative supérieure ou égale au Niveau Seuil correspondant. Ces deux conditions réunies constituent la « Condition d'Echéance Anticipée » et le 3ème jour ouvré constituant la « Date de Réalisation de la Condition d'Echéance Anticipée ». Si la Condition d'Echéance Anticipée est réalisée, le FCP est dissous à la « Date d'Echéance Anticipée » correspondante. Dans le cas où à une Date de Constatation Annuelle, la valeur liquidative du FCP portant cette date serait supérieure ou égale au Niveau Seuil correspondant mais la liquidation des actifs du FCP dans les 3 jours ouvrés suivant la Date de Constatation Annuelle ne permettrait pas d'obtenir une valeur liquidative supérieure ou égale au Niveau Seuil, les actifs du FCP seraient de nouveau investis en « actifs actions » et en « actifs de taux » de façon à s'exposer de nouveau partiellement à l'évolution du portefeuille dynamique d'actions. En cas de réalisation de la Condition d'Echéance Anticipée, le porteur bénéficie à la Date d'Echéance Anticipée d'une valeur liquidative égale à la Valeur Liquidative de Référence majorée d'une performance au moins égale à la Performance Constatée Minimum indiquée dans le tableau ci-dessous, corrigée d'une performance en liaison avec le marché monétaire entre le troisième jour ouvré suivant la Date de Constatation Annuelle et la Date d'Echéance Anticipée.

Date de Constatation Annuelle	Condition d'Echéance Anticipée			Date d'Echéance Anticipée
	Niveau Seuil	Performance Constatée Minimum (*)	Taux de rendement annualisé brut minimum	
22/09/2025	[110%] de la VLR	10,00%	4,78%	06/10/2025
22/09/2026	[115%] de la VLR	15,00%	4,70%	06/10/2026
22/09/2027	[120%] de la VLR	20,00%	4,62%	06/10/2027



Caractéristiques essentielles du FCP : Le FCP peut investir dans des obligations et titres de créances négociables émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, et/ou émis par un émetteur supranational et/ou émis par un émetteur privé ayant son siège social dans un pays membre de l'OCDE. Ils seront notamment composés de titres émis ou garantis par le Trésor italien et pourront être « Investment Grade » ou « High Yield ».

Le FCP peut également recourir aux instruments financiers à terme dont des swaps ou options notamment dans le cadre des « actifs actions » de manière discrétionnaire en exposition et systématique en couverture.

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 13 heures et les ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain. Ils sont réglés ou livrés dans les 3 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Affectation des sommes distribuables (résultat net et plus-values nettes réalisées) : Capitalisation.

Autres informations: A l'issue de la période de commercialisation du FCP, le 22 septembre 2023 à 13 heures (sauf interruption anticipée de la période de commercialisation), les demandes de souscription ne seront plus acceptées. Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 25 septembre 2028.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à préserver et/ou accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS

■ Le prospectus, le document d'informations clés, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. L'horizon d'investissement, l'investissement en actifs actions, ainsi que l'objectif de valeur liquidative au moins égale à 100% de la valeur liquidative de référence à la date d'échéance justifient la catégorie de risque.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

■ Risque lié aux instruments dérivés

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : jusqu'à la date de maturité du Produit

Exemple d'investissement : 10.000 EUR

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez à l'échéance

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.990,94 EUR	10.000,23 EUR
	Rendement annuel moyen	-10,09%	0,00%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.481,46 EUR	10.220,70 EUR
	Rendement annuel moyen	-5,19%	0,44%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.300,79 EUR	11.613,95 EUR
	Rendement annuel moyen	3,01%	3,04%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12.303,06 EUR	15.059,69 EUR
	Rendement annuel moyen	23,03%	8,53%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les performances affichées sont le résultat de simulations pour différents scénarios d'évolution des marchés sur lesquels le fonds investit.



QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'échéance
Coûts totaux	123,97 EUR	398,61 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	1,24%	0,70%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,74% avant déduction des coûts et de 3,04% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.	Néant
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,62 % de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation annualisée des coûts qui seront prélevés pendant le premier exercice financier.	62,10 EUR
Coûts de transaction	0,62 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	61,87 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	Néant

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les modalités de remboursement des parts sont détaillées dans le prospectus du fonds.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

■ Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :

(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».

■ Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.

■ Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

■ L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org/rubrique:LeMédiateur>.

